



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 34 : Navigation aérienne — Surveillance et analyse

COORDINATION SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU SPECTRE DE RADIOFRÉQUENCES – GROUPE DU SPECTRE DE L'AVIATION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

(Note présentée par la Nouvelle-Zélande)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note présente une méthode par laquelle un État peut coordonner les activités d'appui aux besoins de l'aviation en matière de spectre des fréquences radioélectriques dans le cadre des Conférences mondiales des radiocommunications (WRC) de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cette note appuie la note de travail A38-WP/89, *Politique de l'OACI sur les questions de spectre de radiofréquences*.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité et Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 9718, <i>Manuel relatif aux besoins de l'aviation civile en matière de spectre radioélectrique – Énoncés de politique approuvés de l'OACI</i> A38-WP/89, <i>Politique de l'OACI sur les questions de spectre de radiofréquences</i>

1. INTRODUCTION

1.1 À l'appui de la note de travail A38-WP/89, *Politique de l'OACI sur les questions de spectre de radiofréquences*, la présente note décrit le mécanisme par lequel la Nouvelle-Zélande établit la position de sa communauté de l'aviation sur les questions de spectre des fréquences radioélectriques et comment cette position influence la position nationale en vue des Conférences mondiales des radiocommunications.

2. LE GROUPE DU SPECTRE DE L'AVIATION

2.1 L'autorité de l'aviation civile de la Nouvelle-Zélande a établi en 2004 un Groupe du spectre de l'aviation (Aviation Spectrum Group, ASG) qui constitue un forum de discussion, de

coordination et de formulation des points de vue du secteur de l'aviation sur les questions relatives au spectre des radiofréquences et à ses utilisations pour les communications, la navigation et la surveillance.

2.2 La participation à l'ASG est ouverte à des représentants de tous les secteurs de la communauté aéronautique néo-zélandaise ayant un intérêt dans l'utilisation du spectre radioélectrique, y compris les prestataires de services de navigation aérienne et les compagnies aériennes, l'aviation générale et le secteur de la Défense, que ce soit en qualité d'utilisateurs, ou en tant qu'experts de la réglementation du spectre et des fréquences. Un représentant du Ministry of Business, Innovation and Employment (MBIE), l'autorité de réglementation de la radio, participe aux réunions de l'ASG avec un mandat consultatif.

2.3 L'ASG représente auprès du MBIE les intérêts de la communauté de l'aviation néo-zélandaise sur les questions d'attribution du spectre, selon les besoins, et participe aux processus préparatoires de la position de la Nouvelle-Zélande lorsque le pays doit participer à des réunions et à des conférences internationales, particulièrement celles de l'Union internationale des télécommunications (ITU) et de la Asia-Pacific Telecommunity (APT). L'ASG surveille également les activités liées aux questions de spectre dans les groupes d'experts et les groupes de travail sur les communications et la navigation de l'OACI.

2.4 L'ASG établit une position sur les points concernant l'aviation de l'ordre du jour de chaque Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT. Les positions de l'ASG lors des Conférences mondiales des radiocommunications de 2007 (WRC 2007) et de 2012 (WRC 2012) étaient en faveur de celles de l'OACI et ont été intégralement reprises dans la position de la Nouvelle-Zélande.

2.5 Pour établir la position de l'aviation néo-zélandaise en vue de la conférence WRC-15, l'ASG suit de très près les activités de l'OACI relatives au spectre et appuiera la position de l'OACI. La position de l'aviation sera communiquée au MBIE pour approbation et incorporation ultérieure dans la position de la Nouvelle-Zélande pour être exposée lors des réunions du Groupe préparatoire APT et à la future WRC.

3. CONCLUSION

3.1 La Nouvelle-Zélande est d'avis que l'ASG constitue le moyen le plus efficace pour influencer la position nationale dans les groupes préparatoires régionaux et à la conférence WRC elle-même. Elle recommande que d'autres États envisagent de se doter de groupes similaires.